

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
DES
PORTS DE BREST**

(En commandite, pour être transformée en société anonyme)

RAISON SOCIALE : E. HOUGRON et C^e

CAPITAL : DOUZE MILLIONS

Divisé en 24,000 actions de 500 francs

Chaque action donne droit à 5 %, d'intérêt et à 100 %, des bénéfices (articles 54 et 56 des statuts)

COMITÉ DE PATRONAGE :

Président : M. HÉRY, officier de la Légion-d'Honneur, maire de la ville de Brest.

MM. MICHEL MORAND, chevalier de la Légion-d'Honneur, maire de Lambézellec (Brest).

VICOMTE CHARLES DE SAINT-PIREST.

A. FLACHAT, ingénieur.

C. BAILLÉFONT, officier de la Légion-d'Honneur, officier supérieur du génie.

LE COMTE DE TREHEUX, chevalier de la Légion-d'Honneur, banquier à Brest.

le COMTE LOUIS DE LESTRADE, propriétaire.

FITKAS, ancien conseiller colonial.

Secrétaire : M. NAPOLÉON BAÏEVA DE LA BARTHÈ, chevalier de la Légion-d'Honneur, avocat.

La Société a pour objet la mise en valeur et l'exploitation de 400,000 à 500,000 mètres de terrains formant la portion la plus avantageuse du territoire récemment cédée à la ville de Brest, et destinée à former le quartier du nouveau port de commerce.

Ces terrains sont à proximité des quais et bordés par l'embarcadere du chemin de fer de l'Ouest. Cette situation exceptionnelle explique qu'en s'engageant à donner à la ville l'espace des voies et des places publiques, la Société obtienne l'aménagement de ces voies et de ces places et la construction des édifices nécessaires à une ville nouvelle.

Les terrains sont contigus à l'ancienne ville, trop étroite déjà pour ses 80,000 habitants, et dont la population doublera, dès que l'ouverture du port de commerce, le service des transatlantiques et l'achèvement des réseaux de l'Ouest et de l'Orléans auront fait de Brest le premier port de commerce de l'Europe sur l'Océan.

La plus-value de ces terrains n'attendra donc pas, comme il est arrivé pour les ports de Marseille, que de vastes emplacements intermédiaires, indépendants de la Société, soient mis en valeur. De plus, il n'est pas besoin, comme pour les ports de Marseille, d'en conquérir une partie sur la mer. Enfin, leur prix moyen d'acquisition, qui n'est que de 2,5 de celui des ports de Marseille, promet des bénéfices considérables dans l'avenir magnifique réservé à Brest.

Le chemin de fer mettra Brest à douze heures de Paris. Ainsi disparaîtra le seul obstacle qui, jusqu'à ce jour, ait empêché Brest de tirer parti, comme port de commerce, de sa rade, la première du monde, et d'une situation qui en fait le point de l'Europe le plus rapproché de l'Amérique.

VERSEMENTS : 50 fr. en souscrivant ; — 75 fr. à la répartition ; — 125 fr. deux mois après ; — 125 fr. dans les six mois de la souscription ; — les derniers 125 fr. suivant les besoins de la Société.

Les souscripteurs qui feront leurs versements par anticipation auront droit à une bonification d'intérêt à 5 0/0 l'an.

ON SOUSCRIT :

À PARIS, chez MM. E. BASTREVAUX ET C^e, banquiers, 21, rue de la Victoire.

À BREST, à la CAISSE COMMERCIALE et chez MM. les Notaires. — Les versements seront aussi reçus au COMPTOIR DE FINISTÈRE, et à la succursale de la Banque de France, à Brest, au crédit de M. E. TREVAUX, ou par envoi de fonds en b. de banque et mandat sur Paris.

Les statuts, plans et documents relatifs à l'entreprise sont envoyés gratis à toute personne qui en fait demande.

AD. "L'Armoricain" du 17 novembre



- Brest :
- Arrivée de l'Empereur sur le canot
 - Création du port de commerce/société et port